



Assemblée générale

Distr. : générale
17 mars 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-quatrième session

27 février-24 mars 2017

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté par le Centre pour les Droits Civils et Politiques - Centre CCPR, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[16 mars 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-04323 (F)



* 1 7 0 4 3 2 3 *

Merci de recycler



Intervention orale - adoption de l'EPU d'Haïti

Monsieur le Président,

La Coalition des organisations haïtiennes des droits humains pour l'EPU tient à saluer les efforts de l'Etat haïtien visant à améliorer la situation des droits de l'Homme en Haïti.

La Coalition salue l'adoption du plan stratégique de développement d'Haïti et encourage la poursuite de sa mise en œuvre par les autorités. Elle encourage également l'Etat haïtien à élaborer un plan national de Droits de l'Homme basé sur les recommandations de l'EPU acceptées par Haïti, en particulier celles qui sont liées aux organes de traités.

Toutefois, Haïti continue de faire face à une pauvreté extrême. Cette situation, très préoccupante, s'est encore dégradée avec le passage du cyclone Mathieu qui a ravagé trois départements considérés comme les greniers du pays. Cela a aggravé la situation de vulnérabilité de la population et a entravé considérablement la réalisation des droits économiques et sociaux du peuple Haïtien. L'appui de la coopération internationale en vue de répondre aux besoins est estimé à 2,7 milliards de dollars. La communauté internationale doit impérativement respecter ses engagements et impliquer tous les acteurs, y compris les organisations de la société civile.

Dans le domaine des droits civils et politiques, les conditions de détention restent encore aujourd'hui une question très préoccupante. Les cas de décès dans les centres carcéraux, notamment au pénitencier national, prennent une proportion inquiétante. Quarante-deux cas de décès ont été déjà enregistrés depuis le début de cette année.

Haïti devra non seulement ratifier la Convention contre la torture et son protocole additionnel, recommandés par plusieurs pays lors du premier et du second cycle, elle doit aussi créer les conditions dans les centres carcéraux afin de respecter l'intégrité physique et la dignité de l'homme haïtien, conformément aux règles minima en matière de traitement des détenus et aux recommandations du Comité des droits de l'homme.

En conclusion, la coalition souhaite vivement que les recommandations adoptées dans le cadre de cet examen soient traduites en langue nationale et largement diffusées par le gouvernement. La Coalition recommande également d'impliquer les autorités locales dans leur mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.
